



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

BP

Question écrite n° 39645

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur une décision prise par le groupe BP de se séparer de sa branche chimie. Trois sites sont concernés représentant 1000 salariés, sans inclure les milliers d'emplois liés à la sous-traitance. Les salariés de la branche chimie sont inquiets des conséquences de ce rachat par un groupe ayant une logique de bénéfices financiers à court terme. Aussi, il lui demande ce qu'envisage le Gouvernement pour assurer la pérennité des emplois.

Texte de la réponse

La stratégie adoptée par le groupe BP consiste en un recentrage de ses activités sur la production des molécules aromatiques et les acétyls pour lesquels il considère que sa position concurrentielle est meilleure et que la croissance est plus forte, ce qui l'a amené à annoncer la séparation future, en 2005, de son activité chimique en deux parties. Ce choix repose également sur la possession de technologies propres à BP Chemicals et sur de solides positions en Asie dans les domaines dans lesquels il souhaite concentrer ses forces. Dans cette perspective, le groupe prévoit la cession au second semestre 2005 non de l'ensemble de sa branche chimie, mais de son activité de chimie de l'éthylène et du propylène qui représente environ 50 % de son secteur chimique. Ce remaniement du portefeuille d'activités concerne le Royaume-Uni, l'Allemagne, les États-Unis et la France et ne devrait pas signifier l'abandon de la production mais un transfert d'activités vers d'autres entreprises chimiques. Ce type de choix relève entièrement de la responsabilité des entreprises, mais les impacts économiques et sociaux de telles décisions conduisent les services du ministre délégué à l'industrie et ceux du ministre chargé du travail à veiller aux conditions dans lesquelles les cessions seront réalisées, tant du point de vue industriel que du point de vue social. Le ministre délégué à l'industrie a par ailleurs mis en place un groupe de réflexion sur l'avenir de l'industrie chimique à l'horizon 2015, dont la composition reflète la diversité des acteurs concernés industriels, organisations syndicales de salariés, personnalités qualifiées et départements ministériels. Ce groupe est chargé de rendre un rapport fin février 2005 afin, à partir d'un constat partagé, d'établir des propositions destinées à conduire l'action publique et celle des entreprises de la chimie, et assurer l'avenir de cette filière en France.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39645

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3586

Réponse publiée le : 19 octobre 2004, page 8136